

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 AOUT 2012**

*Etaient présents* : THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON BOUJU LEBOUIC DELAUNAY GUILLOUARD LEBRETON PICHEREAU TRETON *Absents* : F.ADAM (excusée), C.FOUBERT (excusée) GRAND (excusé) RINGUENET-PECATE (non excusé)

**Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015**

M. le Maire est autorisé à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2012-2015 avec la CAF et la MSA.

**Etude d'une demande d'achat de portion de voie communale au village de la Vannerie,**

Le Conseil Municipal accepte de vendre, après enquête publique, à M. MAUNOURY et Mme LEJEUNE, propriétaires d'une maison d'habitation au village de la Vannerie, une portion de terrain au village de la Vannerie au prix de 1€ le mètre carré (les frais inhérents à cette vente seront à la charge des acquéreurs).

**Gestion de la procédure de télé-services réseaux et canalisations par le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz. (SDEGM)**

Les membres du Conseil Municipal acceptent de confier au SDEGM la gestion, le suivi et l'instruction des obligations liés à la réforme visant à améliorer la prévention des ouvrages d'éclairage public.

**Prime de fin d'année 2012**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de verser au Personnel Communal la prime de fin d'année selon la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Un prorata sera effectué pour les agents à temps non complet.

**Décision modificative du BP 2012 pour payer un solde à la SICA ORNE pour le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la Cantine.**

Afin de pouvoir régler un reliquat de 1.569,75 € dû à la SICA ORNE une décision modificative du budget primitif 2012 est prise :

Article 2031 programme 187 : + 1.570,00 / Article 2313 programme 190 : - 1.570,00

**Construction de la boulangerie-épicerie : étude des avenants reçus**

- **SARL DENIS MARIE**

Marché de base (bardage métallique) - 1.342,62 TTC

Variante (bardage bois) +2.738,30 TTC

Montant avenant +1.395,67 TTC

Les membres du Conseil Municipal ont accepté cet avenant.

- **SARL LALANDE**

Le doublage de la réserve n'avait pas été prévu. Le devis présenté par l'entreprise est de 2.655,12 TTC- devis accepté.

L'ouverture de la Boulangerie, prévue initialement en novembre 2012 va être repoussée en Février ou mars 2013 afin de ne pas perdre la subvention CTU (95.000 €). En effet la région ne signera l'avenant au CTU – dont nous faisons partie- qu'en février 2013.

Fait à Lignéres-Orgères, le 8 août 2012

Le Maire,

Jean-Luc THOMAS